

Séance du 23 Juillet 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 juillet 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Gibaud-Gentili ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE - Education - Tarifs du service d'accueil périscolaire - Année scolaire 2009-2010.

Mme DUMAS présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Poursuivant sa démarche globale visant à l'amélioration des services périscolaires, la Ville de Bayonne a entrepris une réflexion sur la tarification du service d'accueil périscolaire.

Celle-ci a été menée dans le cadre de la Commission Education, et vise à adopter, en lieu et place du système précédent reposant sur un forfait journalier, une tarification à l'heure. Celle-ci est basée sur une grille de barèmes de revenus, avec une logique sociale réaffirmée, identique à celle appliquée pour le service de restauration scolaire. La réflexion s'imposait avec les nouvelles mesures sociales, notamment liées à la généralisation du Revenu de Solidarité Active au 1^{er} juillet 2009.

En ce qui concerne les tarifs de l'heure pour la rentrée scolaire 2009/2010, ils sont établis selon la même progressivité que la tarification du service de Restauration scolaire.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir approuver les barèmes et tarifs ci-dessous pour le service d'accueil périscolaire au titre de l'année scolaire 2009/2010 :

CATEGORIE	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DE L'HEURE
1	0 - 340	0,10 €
2	341- 389	0,25 €
3	390 - 420	0,32 €
4	421 - 549	0,44 €
5	550 - 680	0,52 €
6	681-1 037	0,56 €
7	supérieur à 1 038 € ou revenus non communiqués, ou enfants ressortissants d'une autre commune	0,60 €

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.